

Qu'est-ce qu'une Convention territoriale globale (CTG) ?

Une Convention territoriale globale (CTG), c'est une convention **entre une communauté de communes ou d'agglomération, les communes, la Caf, et la Msa** sur certains territoires, pour développer les services et actions dont les habitants du territoire ont besoin.

Concrètement, la CTG permet aux collectivités locales de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales.

Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est dite "globale" car elle porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les priorités et les objectifs communs dans le cadre d'un plan d'actions.

Qui bénéficie de la CTG ?

Tous les habitants du territoire bénéficient des services développés : parents, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi, etc.

La CTG mobilise fortement les acteurs sociaux du territoire. Elle renforce les coopérations pour favoriser l'efficacité et la complémentarité des interventions, permettant ainsi d'ajuster les politiques sociales au plus près des familles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

Seize CTG sont signées sur le département du Haut-Rhin, couvrant l'ensemble de la population haut-rhinoise.

La CTG, un projet social concerté pour assurer un accès de tous à des services complets, innovants et de qualité



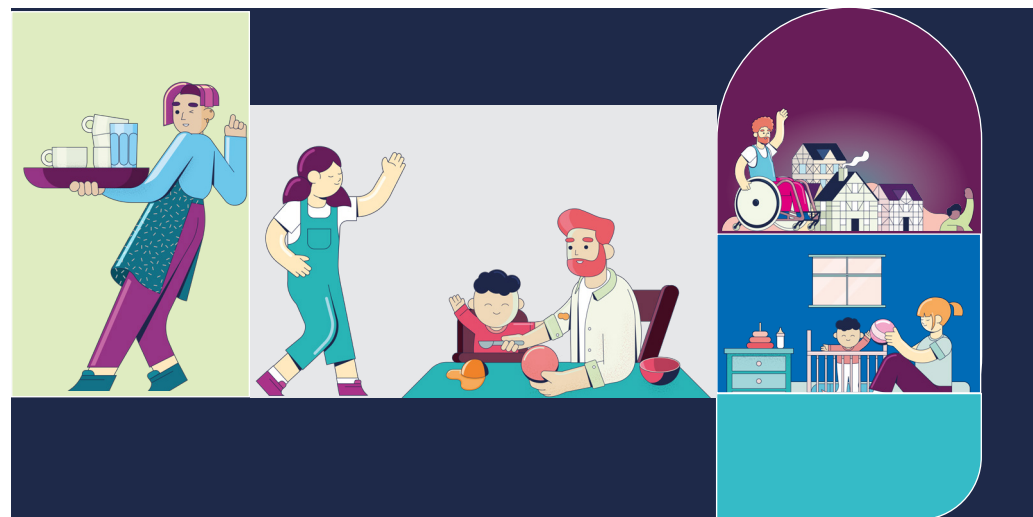
Plus d'infos ?

Pour davantage d'informations, il est possible de contacter :

La chargée de coopération globale Communauté de Communes Sud Alsace Largue :
Xavier Heslouin – Tel : 06 22 04 14 02 – xavier.heslouin@mouvement-rural.org

La chargée de conseil et développement de la Caf :

Sandra LEITE –
sandra.leite@caf68.caf.fr – Tel : 06 46 45 35 32



Convention territoriale globale 2024 - 2028

Communauté de Communes
Pays de Rouffach,
Vignobles et Châteaux

*Un projet social de territoire
au service des habitants*



Les objectifs de la Convention Territoriale Globale 2024 - 2028



» **Axe 1 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale (petite enfance-jeunesse)**

Affiner les besoins de développement de l'offre de places d'accueil au sein des structures petite enfance / enfance / jeunesse

Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap et/ou ayant des enfants aux besoins spécifiques

Accompagner les parcours d'avenir de la jeunesse via les prismes de la mobilité, l'insertion professionnelle et l'engagement des jeunes et jeunes adultes sur leur territoire

Poursuivre, développer, animer le réseau d'acteurs éducatifs du territoire

Accompagner et soutenir les structures d'accueils dans leurs développements et difficultés



» **Axe 2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants**

Poursuivre les actions parentalité avec un souhait d'implication des parents

Redynamiser le réseau local parentalité

Développer des espaces d'animations parents-enfants



» **Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale et encourager l'implication des habitants sur le territoire**

Poursuivre le soutien aux espaces de vie et de rencontres au sein des communes favorisant l'implication des populations

Développer les canaux de communication sur l'offre d'activités associatives et identifier le besoin en information/formation

Développer l'accompagnement spécifique du public senior



» **Axe 4 : Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, au retour à l'emploi des personnes et des familles et favoriser l'accès aux droits**

Accompagner d'avantage les publics sur leurs besoins d'aide dans les démarches administratives et l'accès aux droits

Promouvoir les métiers d'aide à la personne

Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale



» **Axe 5 : Accompagner les habitants dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**

Poursuivre les actions favorisant la mobilité douce

Développer les solutions de mobilités intra-intercommunautaire et valoriser l'existant en matière de transports en commun

Poursuivre la réflexion sur le logement au niveau de l'intercommunalité